

## CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 28 JANVIER 2022

\*\*\*\*\*

**Présents** : DAIRE Christian, BALADE Jean-François BERRON Jean-Luc, BOUCAU Jean-René, BOUCAU Marie-Claude, CATTANEO Jacques, CHRETIEN Romain, DESCLAUX Nadège, DOUMERC Marjorie, DUBOS Jean-Pierre, FAVIER Jacques, LAMARQUE Bernard, MALEPLATE-JANUARD Laurie, NORGUET Nadine, PINAUD Nicolas, RATEAU Christian - **Excusés** : JEANSON Claire (pouvoir à M. BOUCAU), FUMEY Wilfrid (pouvoir à M. RATEAU), SESE-DUVILLE Dominique (pouvoir à Mme BOUCAU), MARTAIL Sonia (pouvoir à M. CATTANEO), VERVOUX-CARREYRE Emeline, SEDANO Bernadette, SOUPERBAT Danielle - **Secrétaire** : Marie-Claude BOUCAU

### **ORDRE DU JOUR** :

#### **I : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2021**

- > 2022-01-1 : Nouvelle demande de subvention pour le projet de rénovation de la toiture du Complexe sportif auprès de l'Etat (DETR 2022) et du Conseil Départemental (Aide aux Equipements sportifs structurants communaux 2022)
- > 2022-01-2 : Demande de subvention pour le projet de rénovation de la Rue des Menjots (DETR, FDAVC ou amendes de police)
- > 2022-01-3 : Adhésion à un groupement de commande pour la réalisation d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales et demandes de subventions au Département et à l'Agence de l'Eau
- > 2022-01-4 : Demande de subvention pour l'acquisition de capteurs de Co2 pour l'école
- > 2022-01-5 : Renouvellement de la convention de prestations avec le SIVOM du Sauternais

#### **III : INFORMATIONS**

- 1 > DIA (Déclarations d'intention d'aliéner) - Avis du conseil municipal sur les affaires en cours
- 2 > CCAS : présentation du bilan comptable et d'activité 2021
- 3 > Présentation du Rapport Social Unique 2020
- 4 > « Groupe Habitat » : présentation du bilan de la mise en œuvre des dispositifs du « permis de louer »
- 5 > Constitution de groupes de travail sur les thèmes « Vidéosurveillance des espaces publics » et « Entretien des trottoirs », « Entretien du cimetière »
- 6 > Commission Agenda 21 : organisation de la prochaine réunion
- 7 > Report de la présentation actualisée de l'analyse financière de M. CERQUEIRA au 15 février 2022
- 8 > Retour sur la crue de la Garonne de Janvier 2022
- 9 > Organisation d'un Centre de vaccination pour les mineurs à Toulence

#### **IV : QUESTIONS DIVERSES**

### **ORDRE DU JOUR** :

#### **I : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2021**

Après lecture, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents à la séance.

#### **II : DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE**

##### **> 2022-01-1 : SUBVENTIONS 2022 – RÉNOVATION DE LA TOITURE DU COMPLEXE SPORTIF**

M. le Maire rappelle à ses collègues le projet engagé en 2021 de rénovation de la toiture du dojo du Complexe sportif, sis 30 rue de Vincennes à TOULLENNE, afin de stopper les infiltrations et de lutter contre les déperditions d'énergies dans l'objectif d'améliorer le confort de ses nombreux utilisateurs.

Pour financer ce projet estimé à 89.330,00 € HT en mai 2021, des demandes de subventions avaient été déposées auprès de l'Etat (DETR) et du Département de la Gironde.

Toutefois, considérant que l'entreprise SAS RODRIGUEZ n'avait pas pu lever les incertitudes techniques et architecturales relatives à la mise en œuvre de la solution d'isolation envisagée (pose de panneaux sandwich Quickciel) sur la toiture de cet établissement recevant du public, ainsi qu'avoir acté les limites de l'organisation de ce chantier en interne, le conseil municipal avait décidé le 17 septembre 2021 :

- d'annuler la délibération 2021-05-6 relative aux choix des entreprises attributaires de ce Marché à procédure adapté (MAPA)
- de recourir aux services de M. Christian PRADAL, architecte DPLG, demeurant 7 rue du Docteur Armand Papon 33210 LANGON, pour relancer ce dossier, en rappelant que ce dernier fut le maître d'œuvre de la construction de cet équipement sportif au cours des années 1980. Déjà, le montant estimatif provisoire de ces travaux était révisé à hauteur 110.000,00 € HT, hors

frais de maîtrise d'œuvre (9,09% ou 10.000,00 € HT) et frais annexes (bureau de contrôle, SPS 1.000 €).

Un nouvel avant-projet détaillé vient d'être remis le 14 janvier 2022 par le maître d'œuvre. Ce projet conserve la verrière au cœur de la toiture, propose le remplacement à l'identique de la couverture en Coloronde avec la pose d'un isolant sous toiture et d'un plafond type Acoustichoc, ainsi que la rénovation des chéneaux d'égouts, de l'éclairage intérieur et des peintures des éléments conservés. Le montant des travaux est estimé à 122.780,00 € HT, impacté notamment par le choix de conserver la verrière, mais également par les frais de dépose, d'évacuation et de recyclage de la couverture fibro-ciment selon la procédure de désamiantage.

Le cout de l'opération est donc évalué à 133.780,00 € HT (Moe + SPS inclus), soit 160.536,00 € TTC.

Rappelant l'inscription budgétaire de 108.000 € en 2021, M. le Maire souligne la nécessité de prévoir des crédits supplémentaires en 2022 pour financer cette opération. A cette fin, les partenaires financiers ont accepté :

- l'Etat / le Sous-Préfet : que soit demandée l'annulation du dossier de DETR 2021 afin que soit déposée une nouvelle demande de DTER sur cette opération au titre de l'année 2022 sur la base d'un montant de travaux réévalué ;
- le Département : que soit remplacé le dossier déposé en 2021 non encore présenté en Commission Permanente par ce nouveau dossier.

Le nouveau plan de financement serait de :

	Ancien plan financement	Nouveau Plan financement
Travaux	89.330,00 €	122.780,00 €
Maîtrise œuvre	0,00 €	10.000,00 €
SPS	0,00 €	1.000,00 €
<b>Total Dépenses HT</b>	<b>89.330,00 €</b>	<b>133.780,00 €</b>
<b>TTC &gt;&gt;&gt; prévisions budgétaires</b>	<b>108.000,00 €</b>	<b>161.000,00 €</b>
DETR (35%)	30.450,00 €	42.973,00 €
Département (35 % + CS 1.2)	31.265,00 €	51.567,00 €
<b>Total Recettes</b>	<b>61.715,00 €</b>	<b>94.540,00 €</b>
<b>Autofinancement / HT</b>	<b>27.615,00 €</b>	<b>39.240,00 €</b>

Après avoir entendu M. le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- Accepte le nouveau projet de rénovation de la toiture du Complexe sportif ;
- Décide de demander à l'État une subvention au titre de la DETR 2022, ainsi qu'auprès du Département de la Gironde au titre des « Équipements sportifs non mis à la disposition des collègues », à leurs taux maximums respectifs de 35 % pour financer cette opération,
- Accepte le plan de financement mentionné ci-dessus.
- Autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à ces demandes de subventions.

M. le Maire répond à M. BERRON que la demande de subvention sera présentée à la Commission Permanente du mois de mars 2022. Il a bon espoir de voir valider le montant sollicité par la commune.

Pour M. LAMARQUE, ce nouveau projet mené avec le concours d'un architecte est une bonne opération.

#### > 2022-01-2 : SUBVENTIONS 2022 (DETR, CD33) – TRAVAUX DE VOIRIE – CHEMIN DES MENJOTS

M. le Maire rappelle à ses collègues le projet d'aménagement de la voirie du Chemin des Menjots (VC n° 35) au cours de l'exercice budgétaire 2022, afin d'aménager la voie pour améliorer les conditions de circulation et de stationnement en renforçant la sécurité de ses usagers, ainsi que de créer un réseau de collecte et d'évacuation des eaux de ruissellement.

Le coût estimatif arrondi de ces travaux s'élève à 65.000,00 € HT (soit 78.000,00 € TTC – Devis Ets AUDEBERT Valeur Janvier 2022) représentant un investissement très important pour le budget communal. Une prestation de maîtrise d'œuvre sera sollicitée prochainement pour la réalisation de cette opération, souhaitée au cours de l'été 2022.

Afin de compléter le financement de cette opération, des demandes de subvention peuvent être déposées au titre de :

- la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2022 à hauteur de 30% d'une dépense plafonnée à 500.000 €.

- Du Fonds Départemental d'Aide à la Voirie Communale ou des amendes police auprès du Département de la Gironde.

M. le Maire entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Accepte le projet d'aménagement du Chemin des Menjots comme indiqué ci-dessus ;
- Décide de demander à l'État une subvention au titre de la DETR 2022, au taux maximum de 30 % pour financer cette opération,
- Autorise M. le Maire à solliciter une aide financière complémentaire auprès du Département de la Gironde, au titre du FDAVC ou des amendes police
- Accepte le plan de financement suivant :
 

- coût estimatif des travaux : .....	65.000,00 € HT
financés de la manière suivante :	
- Subvention DETR 30% .....	19.500,00 €
- Amendes de Police ou FDAVC.....	8.000,00 €
- Fonds propres .....	37.500,00 €

M. le Maire rappelle aux élus les restrictions édictées en 2022 par le Département de la Gironde en matière de dépôt de dossiers de subventions. Compte tenu du nombre extrêmement important de demandes formulées en 2021, l'assemblée départementale a pris la décision de pas recevoir de nouveaux dossiers en 2022, à l'exception de ceux bénéficiant d'un accompagnement sous forme contractuelle déjà engagée (convention d'aménagement de bourg, d'écoles...). La demande réalisée au titre du FDAVC ou des amendes police reste donc à confirmer.

**> 2022-01-3 : Adhésion à un groupement de commande pour la réalisation d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales et demandes de subventions au Département et à l'Agence de l'Eau**

**Rappel du contexte** : La nécessité d'un engagement local autour de la zone urbaine langonnaise pour la résolution des problématiques de gestion des eaux pluviales est partagée par les communes de Langon, Fargues et Toulonne, et soutenue par la Communauté de communes du Sud Gironde. En effet, la Communauté de Communes est concernée par différentes problématiques en lien avec ses compétences propres (voirie des Zones d'Activités, services Enfance situés allée Garros à Langon, prise en considération des risques dans les documents d'urbanisme). Concernant les communes alentour, celles de Coimères, Mazères et St-Pierre de Mons pourraient être intéressées car soumises également à une certaine pression urbaine susceptible d'engendrer des problématiques de gestion à plus ou moins long terme. Ce travail sur la gestion des eaux pluviales, qui prendrait la forme d'un schéma directeur de gestion complété d'un zonage, d'un règlement et d'une mise à jour des Plans communaux de sauvegarde, s'intégrerait entièrement dans la dynamique de gestion du cadre de vie portée localement (démarche Petites Villes de Demain sur l'agglomération langonnaise).

**Le marché** : Concernant le marché, le Département de la Gironde met à disposition un projet de CCTP d'accord cadre à bon de commande. Concernant le contenu de cette commande, les collectivités concernées par ce groupement s'engagent à aborder la gestion des eaux pluviales par le prisme de la gestion quantitative et plus particulièrement par une approche méthodique de gestion du risque inondation. Ainsi, à l'issue des prestations, la collectivité dispose à minima :

- d'une représentation cartographique numérisée du réseau complet d'eaux pluviales
- d'une modélisation du comportement du réseau existant face à différentes occurrences d'aléas (fréquent, décennal, vingtenal, trentennal, centennal)
- d'une modélisation du comportement du réseau prospectif (intégrant les perspectives d'aménagement du PLUi)
- d'une étude de faisabilité (technique et financière) de réduction du risque sur les points de dysfonctionnement
- d'une définition des niveaux d'alerte d'inondation avec les cartes d'inondation associée
- d'un zonage d'eau pluvial
- d'une proposition de règlement associé au zonage
- d'une caractérisation de la qualité des eaux de rejets
- d'une possibilité de passage devant l'autorité environnementale et présentation d'une enquête publique

**Les subventions** : Suivant le montage administratif de cette opération, il est possible de « décrocher » 80% de subvention par commune sur cette opération ; estimée par commune entre 30 000€HT pour les plus petites communes sans aucunes données et 50 000€HT pour les communes ultra urbanisées sans connaissance du réseau. Le Département de la Gironde est en mesure d'accompagner cette démarche à

hauteur de 30 ou 40% du montant HT. L'Agence de l'Eau Adour-Garonne est mesure d'accompagner cette démarche à hauteur de 50%.

**Gouvernance** : la ville de Langon se propose coordonnateur du groupement.

**Budgets à titre indicatif** : Toulonne 40 000€ HT

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide **à l'unanimité** :

- d'adhérer au groupement de commande « Schéma directeur de gestion des eaux pluviales » formé des collectivités suivantes : Langon, Toulonne, Fargues, Mazères, Coimères, Roaillan ; CdC du Sud Gironde.
- de valider la convention constitutive du groupement de commande « Schéma directeur de gestion des eaux pluviales » ;
- d'approuver que le rôle de coordonnateur du groupement soit assuré par la commune de Langon ;
- d'approuver que la commission d'appel d'offres du groupement soit celle de la commune de Langon, réunie après avis préalable rendu par le comité technique et le comité de pilotage du groupement ;
- de bien vouloir l'autoriser à signer la convention constitutive du groupement ;
- de bien vouloir l'autoriser à demander les aides de financement à cette étude auprès du Département de la Gironde et de l'Agence de l'eau Adour-Garonne ;
- de bien vouloir l'autoriser à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération ;
- de désigner, pour participer au comité de pilotage du groupement :
  - M. Christian DAIRE en tant que membre titulaire
  - M. Bernard LAMARQUE en tant que membre suppléant
- de désigner, pour participer au comité technique du groupement :
  - M. Bernard LAMARQUE en tant que membre titulaire
  - M. Jacques CATTANEO en tant que membre suppléant (facultatif).

M. CATTANEO trouve intéressant ce projet qui permettra d'obtenir une représentation fidèle à la réalité du réseau actuel, de mieux gérer notamment le suivi des secteurs de canalisation d'eaux pluviales à hydrocurer et des fossés à entretenir. L'objectif est de s'assurer du bon écoulement des eaux pluviales afin de limiter les difficultés, rappelant que le plan actuel comporte des manques et n'a pas été actualisé depuis plusieurs années.

#### **> 2022-01-4 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE CAPTEURS DE CO2**

En soutien aux dispositifs de lutte contre la transmission du SARS-CoV-2, le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, a instauré une aide financière exceptionnelle aux collectivités territoriales qui ont fait ou vont réaliser l'acquisition de capteurs de CO2 pour leurs écoles publiques. Une enveloppe de 20 millions d'euros y est consacrée au niveau national.

Deux instructions du ministère précisent les modalités d'attribution de l'aide qui couvre les achats réalisés entre le 28 avril 2021 et le 15 avril 2022. La date limite de dépôt de la demande de subvention par la collectivité intéressée a été reportée au 30 avril 2022 au vu de la dégradation de la cinquième vague de l'épidémie. Le montant de l'aide est déterminé en tenant compte du plus petit des trois plafonds suivants, que sont le nombre d'élèves (forfait de 2 euros par élève appliqué), le nombre total de capteurs achetés et livrés (montant forfaitaire de 50 euros par unité) et le coût d'acquisition réel TTC.

M. le Maire informe les élus municipaux de la décision d'équiper les locaux de l'école (11 classes ainsi que les lieux de regroupement comme les réfectoires et les salles d'accueil périscolaire), de 15 capteurs de CO2 pour un montant total de 1.173,78 € TTC. Une subvention d'un montant proche de 500 € peut donc être sollicitée auprès des services préfectoraux.

M. le Maire entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

- de demander au ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, le versement de la subvention prévue au titre de l'acquisition de capteurs de CO2 pour l'école G. Brassens.
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à la réalisation de cette opération.

M. BOUCAU tient à souligner que cette dépense à vocation sanitaire aurait dû être financée entièrement par les services de l'Etat.

## > 2022-01-5 : CONVENTION AVEC LE SIVOM DU SAUTERNAIS – PRESTATIONS DE SERVICES 2022

M. le Maire propose à ses collègues de renouveler la convention avec le Syndicat Mixte du Sauternais en vue de réaliser en prestation de services des travaux généraux d'entretien (fauchage, élagage, installation / désinstallation des illuminations...) sur le territoire communal. Après avoir entendu le rapport de M. le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide à **l'unanimité** d'approuver les termes de la convention avec le Syndicat Mixte du Sauternais dans le cadre des prestations de services pour l'année 2022, notamment de rétribuer ces prestations sur la base des tarifs suivants :

- Tracteur épareuse ou tondeuse avec chauffeur : 55,75 € TTC / heure
- Pelle mécanique avec chauffeur : ..... 72,40 € TTC / heure
- Camion benne 19T ou nacelle avec chauffeur : ... 69,26 € TTC / heure
- Main d'œuvre supplémentaire : ..... 30,70 € TTC / heure

M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document nécessaire à sa mise en œuvre. Les crédits correspondants seront inscrits au budget communal. M. CATTANEO tient à souligner la qualité du travail des agents du SIVOM, notamment lors des opérations de faucardage.

### III : INFORMATIONS

1 > DIA (Déclarations d'intention d'aliéner) - Avis du conseil municipal sur les affaires en cours

**N° 2021-TOUL-74** Les consorts DARRIET/MUSSET vendent une maison d'habitation sise 48 rue de Millassot cadastrée section B2405-2406 sur un terrain d'une superficie totale de 1 185 m<sup>2</sup> au prix de 175 000 €.

**N° 2021-TOUL-75** M. MARCHAL vend une maison d'habitation sise 10 rue des Videaux, cadastrée section B2695-2936, sur un terrain d'une superficie totale de 1 244 m<sup>2</sup> au prix de 310 000 €.

**N° 2021-TOUL-76** La SCI Sainte ELIA vend une maison d'habitation sise 10 route de Landiras, cadastrée section B4103-4100-4112-4113 sur un terrain d'une superficie totale de 685 m<sup>2</sup> au prix de 200 000 €.

**N° 2021-TOUL-77** M. BIRAC vend un terrain à bâtir sis Chicouyon, cadastré section B2272 sur un terrain d'une superficie totale de 1 020 m<sup>2</sup> au prix de 100 000 €.

**N° 2022-TOUL-01** La SCI VALERIC vend un appartement sis Saint Julien, cadastré section B2448-2449-2446 sur un terrain d'une superficie totale de 1 373 m<sup>2</sup> au prix de 98 000 €.

**N° 2022-TOUL-02** La SCI DABA vend un appartement sis 57 rue 8 mai 45, cadastré section A842 sur un terrain d'une superficie totale de 3 856 m<sup>2</sup> au prix de 109 000 €.

**N° 2022-TOUL-03** M et Mme SORE vendent une maison d'habitation sise 59 route de Landiras, cadastrée section B2286 sur un terrain d'une superficie totale de 1 405 m<sup>2</sup> au prix de 240 000 €.

**N° 2022-TOUL-04** Les consorts BORDES/RODRIGUEZ vendent une maison d'habitation sise 2 route de Beau Fossé, cadastrée section B949-1093 sur un terrain d'une superficie totale de 1 214 m<sup>2</sup> au prix de 181 000 €.

**N° 2022-TOUL-05** M. BERNATZ procède à un échange d'une partie de la parcelle cadastrée section B4181 sur un terrain d'une superficie totale de 459 m<sup>2</sup> au prix de 18 000 €.

**N° 2022-TOUL-06** Le Département de la Gironde vend un terrain, cadastré section B783-810-3476 sur un terrain d'une superficie totale de 300 m<sup>2</sup> au prix de 13 440 €.

**N° 2022-TOUL-07** M. et Mme WILD vendent une maison d'habitation sise 22 rue de l'Eglise, cadastrée section A446 sur un terrain d'une superficie totale de 1 022 m<sup>2</sup> au prix de 320 000 €.

**N° 2022-TOUL-08** SCI GOBORD procède à un échange d'une partie des parcelles cadastrées section B4183-4185 sur un terrain d'une superficie totale de 1 102 m<sup>2</sup> au prix de 18 000 €.

Le Conseil Municipal abandonne son droit de préemption pour les affaires qui lui sont présentées. Cet avis sera transmis au Président de la CdC du Sud Gironde pour validation.

### 2 > CCAS : présentation du bilan comptable et d'activité 2021 par Mme BOUCAU

Mme BOUCAU présente les résultats comptables et le bilan d'activité 2021 du centre communal d'action sociale. Le résultat comptable de l'année 2021 a été marqué par un montant de recettes exceptionnel au titre de la vente des concessions au cimetière (1.733,95 €) et par l'absence de dépenses liées à l'organisation du repas communal du fait de la crise sanitaire. Au total, les dépenses réelles s'élèvent à 16.585,56 €, tandis que les recettes réelles ont été de 18.333,95 €. Ajouté au résultat reporté de l'exercice 2020, cela donnera un résultat de clôture (à reporter sur l'exercice 2022) de 10.502,42 €. Les élus

constatent au cours de ces 3 dernières années la tendance à la hausse du montant annuel des secours et des aides alimentaires attribués à nos concitoyens ayant fait appel au CCAS.

### **3 > Présentation du « Rapport Social Unique 2020 »**

L'article 5 de la loi du 6 août 2019 de Transformation de la Fonction Publique a instauré l'obligation pour les collectivités locales d'élaborer un Rapport Social Unique (RSU – ancien Bilan Social). Ce rapport doit désormais être réalisé chaque année. M. le Maire précise qu'un bilan de la gestion du personnel était présenté annuellement en commission du personnel. Le RSU rassemble les données à partir desquelles sont établies les Lignes Directrices de Gestion. Il s'articule autour de 10 thématiques (l'emploi, le recrutement, les parcours professionnels, les rémunérations, le dialogue social, la formation, la PEEC...). Au-delà de l'obligation légale, la réalisation du Rapport Social Unique est l'occasion de disposer d'informations précises actualisées pouvant faciliter la mise en place de différentes actions en matière de gestion des ressources humaines. Le RSU de l'année 2020, diffusé aux élus municipaux avant la séance, fait l'objet d'une simple présentation à l'assemblée délibérante (pas de délibération).

### **4 > « Groupe Habitat » : présentation du bilan de la mise en œuvre des dispositifs du « permis de louer » par M. BOUCAU**

Les procédures d'autorisation et de déclaration du « permis de louer » sont opérationnelles depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021. Au 31 décembre, 18 dossiers ont été déposés et traités.

Sur ces 18 dossiers,

- 7 n'étaient pas concernés par l'autorisation préalable à la location :
  - 1 pour location antérieure à la date de mise en œuvre du permis,
  - 4 pour date de construction du logement postérieure à 2000,
  - 2 car non situés dans le périmètre concerné par l'autorisation préalable ;
- 7 permis ont été accordés après visite domiciliaire ;
- 2 dossiers ont été mis en caducité pour non présentation de pièces justificatives : levées d'anomalies gaz et/ou électricité
- enfin 2 dossiers sont en attente de fourniture de pièces complémentaires : diagnostics et/ou factures de levées d'anomalies.

Plusieurs dossiers ont nécessité des relances mail et/ou téléphoniques pour arriver à complétude.

Les visites domiciliaires se sont déroulées dans de bonnes conditions : accueil courtois des propriétaires ou de leurs mandataires. Ces visites permettent de s'assurer de la salubrité du bien loué et de préciser, si besoin, la démarche de l'autorisation préalable de mise en location.

Le bilan de ce nouveau dispositif est jugé positif à ce jour, cela évite aux uns et aux autres de se mettre en défaut avec leurs droits ou leurs obligations. M. BOUCAU exprime cependant un regret concernant le fait que ces procédures n'aient pas été mises en œuvre sur l'ensemble du territoire communal, estimant avoir été mal orienté par la CdC. Il évoque la possibilité de solliciter une modification du périmètre d'application si cela est possible.

### **5 > Constitution de groupes de travail sur les thèmes « Vidéosurveillance des espaces publics » et « Entretien des trottoirs », « Entretien du cimetière »**

**Groupe « Vidéosurveillance » :** DAIRE Christian, BOUCAU Jean René, CATTANEO Jacques, CHRETIEN Romain, DUBOS Jean-Pierre, MARTAIL Sonia, NORGUET Nadine, PINAUD Nicolas, RATEAU Christian

A l'invitation de M. le Maire, M. CATTANEO indique que les membres de la commission Travaux ont déjà commencé à travailler sur la question de la vidéosurveillance, en recevant les représentants de deux entreprises spécialisées (APS et IP Mirador) afin d'étudier les solutions existantes permettant de limiter les incivilités et de réduire la délinquance sur le domaine public et les espaces ouverts au public. A ce jour, rien n'est encore fait, le fonctionnement et le coût de ce matériel restant à déterminer. Les premiers échanges ont permis de commencer à s'approprier la problématique. L'objectif est d'identifier des sites à surveiller. Ce travail va donc être repris par le groupe d'élus formé ce jour, et commencera par une rencontre avec les responsables de la police de Langon pour mieux comprendre leur fonctionnement. Les réunions de ce groupe de travail sont souhaitées à 18h30, mais pourront également se dérouler en journée pour bénéficier de la présence des agents de la police de Langon, de techniciens, de commerciaux ... Une convocation sera bientôt adressée.

**Groupe « Entretien des trottoirs » :** DAIRE Christian, BOUCAU Jean René, BOUCAU Marie Claude, CATTANEO Jacques, DUBOS Jean-Pierre, FAVIER Jacques, LAMARQUE Bernard, MALEPLATE-JANUARD Laurie, MARTAIL Sonia, NORGUET Nadine, RATEAU Christian, SESE-DUVILLE Dominique

M. le Maire donne connaissance aux élus du compte rendu de la réunion organisée le 25 janvier dernier sur les trottoirs :

- |              |   |
|--------------|---|
| Contexte     | <ul style="list-style-type: none"><li>• Proposition de la commission Espaces Verts de créer un groupe de travail pour définir un cahier des charges pour entamer une réflexion sur l'entretien des trottoirs</li><li>• Réseau de cheminements doux existants, à compléter et à créer</li><li>• Pistes cyclables à créer</li><li>• Étude mobilité CDC/Département autour des collèges dans un rayon de 5 Km en cours</li><li>• Entretien des trottoirs : chronophage / coût important / revêtements</li><li>• Investissement travaux engagés (étude, subventions...)</li></ul>   |
| Présentation | <ul style="list-style-type: none"><li>• Réseau piste cyclable à créer, en site propre, à matérialiser sur chaussée et à relier avec le réseau de cheminements doux existant</li></ul>   |
| Propositions | <ul style="list-style-type: none"><li>• Prendre davantage en considération les abords de l'école (rue de Gazette, rue de Vincennes), nécessité de se projeter dans plusieurs années : augmentation des logements, places de parking non extensibles à l'infini (même si les ateliers déménagent)</li><li>• Commencer par la rue des Pins francs côté RD1113 (étude déjà payée, subventions déjà accordées et seraient perdues si le projet ne se faisait pas), projet à adapter / piste cyclable.</li><li>• Chemin des Menjots – Lotissement Menjots : projet investissement 2022</li><li>• Établir un programme pluri-annuel, sachant que la voirie a été pratiquement refaite sur l'ensemble de la commune (bénéfice du revêtement en enrobé)</li><li>• Route de la Garonne (côté Solar) en attendant le futur parking, matérialiser au sol les places de parking + signalétique</li><li>• Route de Landiras : trottoir nord (côté droit depuis Abribat) le plus endommagé. Le CRD pourrait retarder la réfection de la bande de roulement. Refaire « propre » en GRH en attendant des travaux plus conséquents. Cette rue n'est pas prioritaire.</li><li>• Prioriser l'intramuros (Gazette, Vincennes) car l'entretien est très chronophage et onéreux (vinaigre...)</li><li>• Rue des Videaux (du pont à la route de Landiras) : créer une bande de bitume sur un côté, car c'est une rue qui n'est pas sécurisée pour les piétons et autres vélos (RD, passage de camions...)</li><li>• Convention de traversée de Bourg à lancer en fin de mandat (aménagement du carrefour de la Mairie à traiter en priorité / sécurité et accidentologie)</li><li>• Nécessité d'avoir une vue d'ensemble, d'un projet à piloter : Se faire aider par la CAUE.</li><li>• Présenter dans la mesure du possible un planning de réalisation en tenant compte du budget</li></ul> |
| La Suite     | <ul style="list-style-type: none"><li>• Création du « Groupe Entretien des trottoirs »</li><li>• Retravailler le projet de la rue des Pins Francs pour intégrer la piste cyclable évoquée, supprimer l'enfouissement des réseaux / coût. Voir avec le maître d'œuvre. Possibilité de réaliser les travaux en continuité mais sur 2 exercices budgétaires. À prolonger sur l'avenue St-Julien.</li><li>• Remise à niveau minimale du trottoir nord de la route de Landiras</li><li>• Réaliser la piste cyclable des Menjots avec la réfection de la voirie (voir budget investissement 2022).</li><li>• Prendre contact avec le CAUE pour une présentation de nos demandes et voir avec eux leur possibilité de conseil avant d'entreprendre toute démarche d'envergure (date à définir avec le groupe).</li><li>• Réaliser un plan pluriannuel « plausible » tenant compte des contraintes</li></ul>  |

budgétaires et administratives (délai d'instruction, étude...)

Mme NORGUET estime que ces premières réflexions sont loin de la volonté exprimée de décider dans un avenir proche des solutions pour soulager les services techniques. M. le Maire répond que cela va venir dans les prochaines réunions, mais insiste pour que ce travail soit mis en perspective et réalisé dans un cadre plus large de façon à avoir une vision de l'ensemble de la problématique.

**Groupe « Entretien du cimetière » :** DAIRE Christian, BOUCAU Marie Claude, CATTANEO Jacques, DUBOS Jean-Pierre, LAMARQUE Bernard, MARTAIL Sonia, RATEAU Christian, SESE-DUVILLE Dominique

#### **6 > Commission Agenda 21 : organisation de la prochaine réunion**

M. BOUCAU rappelle l'organisation de la réunion le 7 février à 18h30 pour préparer la journée de nettoyage d'une partie de la commune (Bois de Jean Blanc ?) en essayant d'inclure les associations. M. RATEAU indique n'avoir pas reçu beaucoup de réponse positive à ce jour de la part des associations, certaines estimant qu'il faut plus orienter la demande vers la population.

**7 >** Contraint par des raisons de santé, la présentation actualisée de l'analyse financière de la commune par M. CERQUEIRA est reportée au 15 février 2022 à 18h30.

#### **8 > Retour sur la crue de la Garonne de Janvier 2022**

M. le Maire revient sur cet évènement qui n'a finalement pas eu de conséquences à Toulence, le niveau maximum de la Garonne n'ayant pas dépassé le pied de la digue, restant donc au stade d'une crue normale en cette période de l'année. Basée à l'origine sur des prévisions surestimées (à un niveau supérieur à celui historique de 1981 !), l'alerte donnée par les services de l'état a plus fortement frappé certaines communes du réolais qui ont été contraintes d'organiser l'évacuation de la population et la mise en sécurité des biens et immeubles. A Toulence, cela a permis de travailler notre système d'alerte de la population, notamment avec le dispositif « Alerte Citoyens ». Les administrés sont invités à s'inscrire sur ce service d'information. M. le Maire indique avoir reçu le repère de crue de Février 2021 qui sera à positionner aux abords de l'église afin de sensibiliser la population au risque d'inondation. L'installation de deux échelles de crue à Toulence (une à l'arboretum et l'autre Route de la Garonne) sera demandée par la CdC au SMEAG dans le cadre de l'élaboration du programme d'actions de prévention des risques d'inondation. La livraison serait prévue pour l'année prochaine. M. LAMARQUE insiste sur la nécessité de sensibiliser les nouveaux résidents au risque inondation.

#### **9 > Organisation d'un Centre de vaccination pour les mineurs à Toulence**

Le 15 janvier, un centre vaccination pour les mineurs a été organisé à Toulence par le service hospitalier de Langon. M. le Maire remercie M. RATEAU et le personnel technique ayant permis la réussite de cette journée. L'Espace culturel sera à nouveau réservé à cette fin le 5 février prochain.

### **IV : QUESTIONS DIVERSES**

M. le Maire indique avoir été saisi par son homologue de Saint-Maixant au sujet de l'avancement au grade de technicien paramédical de classe supérieure de Mme Agnès REGLAIN, celle-ci remplissant les conditions statutaires. Cet agent intercommunal occupe à temps non complet (4,5/35<sup>ème</sup>) la fonction de diététicienne auprès de notre restaurant scolaire. Au vu de ces éléments, le conseil municipal donne un avis favorable à la poursuite des démarches auprès du Centre de Gestion de la Gironde dans l'attente d'adopter la délibération modifiant le tableau des effectifs du personnel communal.

A l'issue de la rencontre avec l'Inspectrice de l'éducation nationale, M. le Maire annonce la forte probabilité de fermeture d'une classe l'année prochaine. Dix autres classes seraient concernées sur la circonscription, du fait de la forte baisse démographique. M. le Maire reste toutefois convaincu de récupérer cette classe à court terme, mais cela risque de dégrader les conditions de travail des enseignants.

Romain CHRETIEN signale que les deux lampadaires situés entre les ateliers municipaux et le multi accueil sont éteints. Une intervention est à solliciter auprès du SDEEG.

Jean-François BALADE indique que les conteneurs du compost du restaurant scolaire vont être changés par le SICTOM dans les prochains jours. Ce sera l'occasion de vérifier leurs claustras et d'étudier leur remplacement ou consolidation. Il confirme en outre l'installation du nouveau conteneur à clé, dédié à la collecte exclusive des déchets produits lors de l'utilisation de l'Espace culturel.



Jacques FAVIER rappelle la décision de fermer le restaurant scolaire lundi et mardi prochain du fait de l'absence de personnel (arrêts maladie Covid). Les parents ont été invités à fournir des repas froids qui seront consommés dans le réfectoire. - Le directeur technique du SISS valide les travaux d'élagage des branches de la rue des pins francs, celles-ci ne gênant plus la circulation des bus scolaire. – signale que les conducteurs de bus scolaires se plaignent du fonctionnement de feux tricolores de la Route de Landiras, jugés trop contraignants. M. le Maire rappelle la nécessité de les respecter afin de ralentir la circulation sur cette voie, mais invite tout de même à faire une vérification de leur programmation ou temporisation du cycle, le cas échéant.

Jean-René BOUCAU rappelle que 3 classes sont encore fermées cette semaine à l'école pour cause d'arrêts maladie d'enseignants. L'épidémie galope, 50 enfants étant absents, ainsi que 3 agents communaux à ce jour. En complément, il précise que la surconsommation d'eau constatée en 2021 au groupe scolaire est bien liée à la multiplication des lavages de mains ainsi qu'au renforcement des opérations de désinfection des locaux. M. CATTANEO confirme qu'aucune fuite n'a été constatée sur le réseau d'eau, des contrôles étant effectués à chaque vacance par nos agents techniques. M. BOUCAU conclut en précisant que cette surconsommation d'eau permet de vérifier le respect des protocoles sanitaires à l'école par l'ensemble des élèves et des équipes pédagogiques et techniques.

Les prochains conseils municipaux seront organisés vendredis 18 février, 18 mars et 8 avril 2022 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.

**Le Maire,**

**Les Conseillers Municipaux**